



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour une personne **majeure** ou Une personne **mineure émancipée**

Pour toute demande, il est conseillé de faire, une **PRÉ-DEMANDE** sur le site du Gouvernement <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

- Connaître nom, prénoms, date et lieux de naissance des parents (pour remplir le formulaire si vous ne faites pas de pré-demande)

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Documents originaux + photocopies à fournir :

- 1 photo d'identité *en couleur, NON DECOUPÉE, de moins de 6 mois, de face, sans sourire, tête nue et sans lunettes* au format 35mmx45mm.
- La carte d'identité en cours de validité
- *Si création et absence d'une carte d'identité en cours de validité* : fournir une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois ou un passeport en cours de validité
- Un justificatif de domicile (**facture** d'énergie, **échéancier EDF**, **facture** d'eau, **facture** de téléphone fixe ou portable ou un **avis d'imposition 2018**)
- Si le demandeur est hébergé, il doit fournir une attestation manuscrite stipulant que la personne y réside depuis plus de 3 mois, un justificatif de domicile de l'hébergeant et sa carte d'identité
- Un justificatif du nom d'usage (jugement de divorce, acte de décès du conjoint ou acte de mariage)
- Un justificatif de voyage (réservation) si vous n'en avez pas, une attestation sera à écrire en Mairie lors de votre rendez-vous
- En cas de perte : une déclaration sera à remplir en Mairie
- En cas de vol : fournir une déclaration de vol produite par les services de Police Nationale ou de Gendarmerie
- **En cas de perte ou de vol : 25€** en timbres fiscaux disponibles chez les **buralistes** ou sur le site du Gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr>